

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-après, à titre informatif, la liste des actes législatifs/réglementaires applicables en Nouvelle-Calédonie en matière d'aviation civile qui ont été recensés et adoptés ou publiés en juin 2024, ensuite des publications de la DSAC et enfin des rapports d'enquêtes de sécurité :

1-Liste des actes recensés :

Sûreté

- Arrêté du 14 juin 2024 désignant les dispositifs de protection contre les menaces résultant d'aéronefs circulant sans personne à bord : [lire](#)
→ applicable en NC (et sur l'ensemble du territoire de la République) ; désigne les dispositifs de protection contre les menaces résultant d'aéronefs circulant sans personne à bord ; abroge l'arrêté du 31/07/2023 ayant le même objet.
- Arrêté du 14 juin 2024 relatif à la mise en œuvre des dispositifs de protection contre les menaces résultant d'aéronefs circulant sans personne à bord pris pour l'application de l'article R. 213-7 du code de la sécurité intérieure : [lire](#)
→ applicable en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et les TAAF ; abroge l'arrêté du 28 juin 2023 portant application des articles R. 2364-1 et suivants du code de la défense et R. 213-2 et suivants du code de la sécurité intérieure et relatif au brouillage des aéronefs circulant sans personne à bord.
- Arrêté n° 2024-DAC-28047 du 26 avril 2024 modifiant l'arrêté HC/DAC/SSAC/N° CS20-6030-319 du 30 juillet 2020 modifié relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de l'île des Pins-Moué – Partie sûreté : [lire](#)
→ modifie l'arrêté HC/DAC/SSAC/N° CS20-6030-319 du 30/07/2020 modifié relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de l'île des Pins-Moué – Partie sûreté ; modifie les articles 11, 20, 26, 27, 28, 30, 38, 39 ainsi que les 4 annexes de l'arrêté précédent

Code des transports

- Décret n° 2024-545 du 13 juin 2024 modifiant les dispositions relatives à la prévention du risque animalier sur les aérodromes
→ adapte et met à jour les dispositions relatives à la prévention du risque animalier contenues dans la section 3 du chapitre II du titre III du livre III de la sixième partie du code des transports.

Aéroports

- Arrêté du 13 juin 2024 relatif à la prévention du risque animalier sur les aérodromes : [lire](#)
→ Applicable en NC (Tontouta) sauf l'article 2 ; abroge l'arrêté du 10/04/2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes, décrit les actions de prévention et de gestion du risque animalier qu'un exploitant d'aérodrome réalise ainsi que les actions de formation de son personnel de prévention du risque animalier.
- Arrêté n° 2024-2234/GNC-Pr du 7 juin 2024 fixant des mesures de police exceptionnelles applicables sur l'aérodrome de Nouméa-Magenta : [lire](#)
→ applicable jusqu'au 15/07/2024 ; régleme le stationnement de véhicules sur l'emprise de l'aérodrome notamment interdiction de stationnement sur le P1 devant les aéro-gares de passagers et fret.

Navigation aérienne

- Arrêté du 6 juin 2024 modifiant l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne : [lire](#)
→ applicable en NC par l'article 4

Travail aérien

- Arrêté du 26 juin 2024 fixant la liste des zones interdites à la captation et au traitement des données recueillies depuis un aéronef : [lire](#)
→ applicable à compter du 01/10/2024 ; abroge l'arrêté du 19/10/2023 fixant la liste des zones interdites à la captation et au traitement des données recueillies depuis un aéronef.

Cette diffusion est de nature purement indicative. Chaque exploitant demeure responsable d'assurer sa propre veille réglementaire à partir des éditions sur papier du *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie (JONC) et du *Journal Officiel* de la République française (JORF) et des publications sur les sites internet du Bulletin Officiel des différents ministères et des Circulaires et instructions qui seules répondent aux exigences légales de publication.

2- Publications de l'EASA ou de l'OACI

- Rappel EASA relatif aux principes de la discipline aéronautique en hélicoptère – fiche mémo : [lien](#)
- Rappel ASRS de la NASA Numéro 532 relatif à l'importance de la maintenance : [lien](#)
- SAFE 360° — Forum européen sur la sécurité dans l'aviation 2024 – 23 et 24 septembre : [lien](#)
- Atelier de structures de giravions – atelier du 18 et 19 février 2025 : [lien](#)
- L'UE et l'OACI renforcent le protocole de coopération pour soutenir la coopération technique dans le domaine de l'aviation dans le monde entier : [lien](#)

3- Publications DAC-NC/DSAC/DSNA

- Maintien d'un niveau maîtrisé de sécurité et de sûreté au cours de la crise en NC : [note](#)
- Guide Incidents : notification, analyse et suivi : [lien](#)
- Guide culture juste : Mettre en œuvre un environnement de confiance au bénéfice de la sécurité : [lien](#)
- REX hélico #6 (spécial incidents medevac) : [lien](#)
- SAFAER #10 (REX événements de sécurité sur les aérodromes français) : [lien](#)
- Rapport d'activité 2023 du BEA : [lien](#)
- Collaborative Aerodrome Safety Highlights – CASH : [lien](#)

3- Les enquêtes du BEA pouvant intéresser les usagers calédoniens :

Aviation générale

- Accident survenu au multiaxe FK Light FK9SW Mark6 identifié 974PQ le 06/08/2022 à Saint-Paul (974)
-> Perte de contrôle en finale lors d'un exercice de simulation de panne moteur, collision avec le sol, en instruction : [rapport](#)
- Accident survenu au Piper PA46 immatriculé N149C le 29/05/2023 à La Môle (83)
-> Performances d'accélération inhabituelles pendant le roulement au décollage, décollage avec une vitesse insuffisante, interruption volontaire du vol et atterrissage dans un champ : [rapport](#)
- Accident survenu au Dynali H3 Sport identifié 60ACX le 16/02/2021 à Ercuis (60)
-> Perte de contrôle lors d'un virage en croisière, collision avec la végétation puis le sol : [rapport](#)

- Accident survenu au Socata TB10 immatriculé F-GJXO le 04/03/2024 à Béziers (34)
-> Collision aviaire lors de l'attente, en instruction : [rapport](#)
- Accident survenu au Cessna F152 immatriculé F-GMOU le 10/07/2022 près de l'île de Ré (17) → -
-> Panne moteur en croisière, amerrissage forcé : [rapport](#)

Enfin, vous pouvez à tout moment demander à être retiré de la liste d'envoi de l'Infoveille Réglementaire sur simple demande de votre part.